



HAL
open science

Mettre en récit le Hirak : une exploration non exhaustive d'un des mécanismes de survie du régime algérien

Farida Souiah

► To cite this version:

Farida Souiah. Mettre en récit le Hirak : une exploration non exhaustive d'un des mécanismes de survie du régime algérien. *Annuaire français de relations internationales*, 2021, 22, pp.311-323. hal-03332286

HAL Id: hal-03332286

<https://hal.science/hal-03332286>

Submitted on 2 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mettre en récit le Hirak. Une exploration non exhaustive d'un des mécanismes de survie du régime algérien.

Farida Souiah

Professeure assistante, emlyon business school, OCE

Chercheuse associée à Mesopolhis

Fellow à l'Institut Convergences Migrations

Références bibliographiques :

Farida Souiah, « Mettre en récit le *Hirak* : une exploration non exhaustive d'un des mécanismes de survie du régime algérien », *Annuaire français des relations internationales*, vol°22, pp. 311-323.

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2021

Volume XXII

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Édouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

METTRE EN RÉCIT LE HIRAK

UNE EXPLORATION NON EXHAUSTIVE D'UN DES MÉCANISMES DE SURVIE DU RÉGIME ALGÉRIEN

PAR

FARIDA SOUIAH (*)

Le 19 février 2020, à quelques jours du premier anniversaire du déclenchement du Hirak (1), le président algérien Abdelmadjid Tebboune signe un décret afin d'annoncer que le 22 février serait désormais la « Journée nationale de la fraternité et de la cohésion entre le peuple et son armée pour la démocratie » (2). Le même jour, il accorde un entretien à la chaîne RT en arabe (3) ; il y affirme que le peuple algérien a sauvé le pays grâce au Hirak (4). Lui, qui fut membre de plusieurs gouvernements sous la présidence d'Abdelaziz Bouteflika, se réclame ainsi du Hirak, mouvement qu'il relègue au passé en appelant à le commémorer. Pourtant, au même moment, des Algériens continuent à manifester, témoignant de la persistance de la mobilisation. Cette séquence politique et médiatique laisse entrevoir l'une des stratégies mises en œuvre par le régime algérien confronté à un mouvement qui revendique sa chute : l'appropriation.

Si les mécanismes de survie du régime algérien sont indéniablement pluriels, les contraintes liées au manque de recul historique et à l'impossibilité d'obtenir des entretiens auprès des hommes politiques de premier plan contraignent à centrer la réflexion autour des stratégies et

(*) Chercheuse associée au Laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES, France).

(1) Le choix a été fait d'adopter une approche émiq, en adoptant les catégories et les perceptions des acteurs, et d'utiliser le terme Hirak (الكارحل), qui signifie littéralement « mouvement », pour désigner les mobilisations. C'est celui qui s'est peu à peu imposé depuis le mois de février 2019 non sans controverse. D'aucuns, parmi les acteurs, lui auraient préféré le terme « révolution » et arguent que le terme euphémise l'ampleur de la mobilisation.

(2) Décret présidentiel n° 20-47 du 25 Jomada Ethania 1441 correspondant au 19 février 2020 portant consécration du « 22 février » comme « Journée nationale de fraternité et de cohésion entre le Peuple et son Armée pour la démocratie ».

(3) Anciennement Russia Today, cette chaîne d'information continue, qui se décline en plusieurs langues, est financée par l'État russe.

(4) « Le Président algérien à RT : le Hirak a mis fin à une tragédie politique » (يت رأى لى يرئازحل اسىئرل), (ةسسايس ؤاسأم فسقوأ كآارحل), RT Arabic, 19 février 2020.

mécanismes discursifs et communicationnels de survie et de résilience du régime. Sur le terrain algérien, la question de la résilience fait l'objet d'une littérature stimulante. Divers facteurs explicatifs de la résilience de l'autoritarisme algérien ont fait l'objet d'étude : la rente (5), la corruption (6), les jeux d'alliances (7), la politique étrangère (8), les réformes cosmétiques et la démocratie de façade (9) ou une pluralité de mécanismes qui visent à légitimer le pouvoir et à endiguer la contestation (10). Il s'agit, dans cette contribution, d'éprouver l'efficacité de ces instruments classiques de l'autoritarisme algérien dans le contexte du Hirak, soit une contestation sans *leader*, massive, intergénérationnelle, intersectorielle et pacifiste.

LE CORPUS

Les sources mobilisées et analysées sont principalement des discours publics, des courriers officiels et des communiqués de presse des autorités recueillis sur les sites Internet du ministère de la Défense (où l'on retrouve l'ensemble des prises de paroles du chef de l'état-major) et du ministère de la Communication.

(5) M. Hachemaoui, « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 2, 2012, p. 207-230.

(6) M. Hachemaoui, « La corruption politique en Algérie : l'envers de l'autoritarisme », *Esprit*, n° 6, 2011, p. 111-135, et « Institutions autoritaires et corruption politique. L'Algérie et le Maroc en perspective comparée », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19, n° 2, 2012, p. 141-164.

(7) L. Dris-Ait Hamadouche, « Au cœur de la résilience algérienne : un jeu calculé d'alliances », *Confluences Méditerranée*, vol. 3, n° 106, 2018, p. 195-210.

(8) L. Dris-Ait Hamadouche, « Politique extérieure et politique intérieure algérienne : la résistance révolutionnaire au service de la résilience autoritaire ? », *Maghreb-Machrek*, vol. 3, n° 221, 2014, p. 9-22 ; S. Chena, « La résilience algérienne », *Les Cahiers de l'Orient*, vol. 4, n° 128, 2017, p. 25-36.

(9) C. Dris, « Élections, *dumping* politique et populisme : quand l'Algérie triomphe du "printemps arabe" », *L'Année du Maghreb*, vol. 9, 2013, p. 279-297.

(10) L. Dris-Ait Hamadouche, « L'Algérie face au "printemps arabe" : l'équilibre par la neutralisation des contestations », *Confluences Méditerranée*, vol. 81, n° 2, 2012, p. 55-67 ; T. Serres, *L'Algérie face à la catastrophe suspendue. Gérer la crise et blâmer le peuple sous Bouteflika (1999-2014)*, Paris/Tunis, Karthala/IRMC, 2019, 304 p.

En Algérie, ces discours ont été très largement diffusés par des médias publics et par l'agence de presse algérienne (Algérie Presse Service, APS), outil de communication privilégié du régime. L'APS publiait la plupart du temps les transcriptions et les traductions des discours du président, du président par intérim et du chef de l'état-major. Aussi, sur les radios et télévisions publiques, les messages du président Abdelaziz Bouteflika étaient lus par des journalistes et des reportages étaient consacrés aux prises de parole des principaux acteurs du régime, lorsque l'allocution n'était pas diffusée dans son intégralité. Les médias privés couvraient abondamment ces mêmes discours en les résumant, en citant des extraits, en publiant des retranscriptions et parfois en les commentant (11). Les prises de parole étaient aussi abondamment commentées par les internautes sur les réseaux sociaux, dans un pays qui compte plus de dix-neuf millions d'utilisateurs de Facebook (12). Certains discours politiques recevaient même directement des réponses de la rue, sous la forme de nouveaux chants et de slogans. Cependant, cet article ne porte pas sur la réception des discours politiques.

ACTE 1, DU DÉCLENCHEMENT DU HIRAK
AU DÉPART D'ABDELAZIZ BOUTEFLIKA :
UN MOUVEMENT INCONTESTABLE

Le 10 février 2019, Abdelaziz Bouteflika annonce, par communiqué, sa candidature à un cinquième mandat présidentiel. Au pouvoir depuis 1999, il est durablement affaibli depuis 2013, à la suite d'un accident vasculaire cérébral. Ses apparitions sont rares et il ne communique que par écrit. Son portrait, encadré, fait office de président lors des cérémonies officielles. Dans les jours qui suivent l'annonce de sa candidature, des manifestations ont lieu dans des localités telles que Bourdj Bou Arreridji, Kherrata et Kenchela. Un appel à manifester le vendredi 22 février circule sur les réseaux sociaux. En raison de son caractère anonyme, il suscite des craintes et nourrit des discours complotistes. Il est cependant massivement suivi. Le 22 février 2019, des centaines de milliers d'Algériens manifestent dans les villes du pays. L'ampleur des manifestations, leur pacifisme – *silimya* (pacifique) est répété telle une rengaine – et les mots d'ordre incontestablement politiques, documentés par les manifestants eux-mêmes grâce à leurs téléphones équipés de caméra, rendent ce mouvement indéniable. Dans un pays où les manifestations sont souvent interdites ou rapidement dispersées sous couvert de maintien de l'ordre, le *Hirak* marque une réappropriation de l'espace public.

(11) Pour mieux appréhender le paysage médiatique algérien, voir C. Dris, « Les médias en Algérie : un espace en mutation », *Maghreb-Machrek*, vol. 3, n° 221, 2014, p. 65-75.

(12) D'après les statistiques disponibles sur Internet World Stats [<https://www.internetworldstats.com/africa.htm#dz>].

Les manifestants dénoncent la « bande » qui dirige le pays et s'opposent au cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika. Le président, mais également son frère Saïd Bouteflika, ainsi que le Premier ministre Ahmed Ouyahia sont les principales personnalités politiques nommément ciblées par les slogans. Ce sont à la fois des personnalités majeures et impopulaires. Le mardi 26 février, des étudiants manifestent dans plusieurs villes du pays. Les journalistes de la radio et de la télévision protestent contre l'impossibilité ou les difficultés à couvrir les événements : interdiction de couvrir les événements dans les médias publics, intimidations, confiscation de matériel et ralentissement du réseau Internet les jours de mobilisation...

Le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, s'adresse au parlement le 28 février. Certes, il rappelle la légalité des manifestations et salue leur pacifisme, mais son discours vise à décourager les personnes engagées : tout en se défendant de vouloir effrayer, il agite le spectre des années 1990 en Algérie et celui de la guerre en Syrie. Une phrase de ce discours est reprise par les médias et particulièrement commentée : « Les citoyens ont offert des roses aux policiers, c'est beau, mais je rappelle qu'en Syrie, ça a commencé aussi avec les roses. » Le deuxième répertoire mobilisé par le Premier ministre pour délégitimer les manifestations repose sur une rhétorique de l'ingérence mêlée à une rhétorique du complot : il souligne le caractère anonyme des appels à manifester, demande « Pourquoi se cacher ? » et mentionne une certaine agitation des « milieux étrangers » afin de jeter un discrédit sur le mouvement.

Le vendredi 1^{er} mars, les manifestants sont plus nombreux encore que le vendredi précédent. Une première lettre d'Abdelaziz Bouteflika est diffusée le 3 mars. Il y salue le « civisme [...] des marches populaires » et affirme avoir « écouté et entendu le cri du cœur des manifestants », plus particulièrement des jeunes. Il tente de s'appuyer sur un répertoire classique de légitimation du régime algérien en rappelant son rôle dans la guerre d'indépendance du pays. Du point de vue rhétorique, il embrasse la démocratie et affirme que des réformes sont nécessaires. Il multiplie les annonces : nouvelle Constitution, révision de la loi électorale, redistribution plus efficace des richesses du pays et élections anticipées, auxquelles il ne sera pas candidat. Quelques heures après la diffusion de cette lettre, Abdelghani Zaalane, nouveau directeur de campagne du président (13), dépose la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à la présidence alors que ce dernier est hospitalisé en Suisse. La contestation en Algérie continue à prendre de l'ampleur ; les

(13) Abdelmalek Sellal, son prédécesseur, a été limogé le 2 mars 2019 sans aucune explication officielle. Cependant, quelques jours auparavant, un enregistrement audio, non authentifié, avait fuité : on y entendait Abdelmalek Sellal et Ali Haddad, président du Forum des chefs d'entreprise, discuter notamment de l'usage d'armes pour mater la contestation. Cela avait été largement commenté par les médias. Voir, par exemple, A. R., « Abdelmalek Sellal – Ali Haddad : l'échange qui trahit la panique du pouvoir », *Liberté*, 2 mars 2019 [<https://www.liberte-algerie.com/actualite/lechange-qui-trahit-la-panique-du-pouvoir-310565>], ou H. O., « Étrange conversation téléphonique entre Sellal et Haddad : doute, panique et kalachs », *El Watan*, 2 mars 2019 [<https://www.elwatan.com/edition/actualite/doute-panique-et-kalachs-02-03-2019>].

vendredis et les mardis deviennent des jours de mobilisation hebdomadaire. Avocats, magistrats, travailleurs de la fonction publique, etc., de plus en plus de corps de métiers se mobilisent en tant que tels.

Alors qu'il avait, dans ses messages précédents, évoqué « des appels anonymes douteux » qui seraient à l'origine de la mobilisation et qui allaient « pousser les Algériens vers l'inconnu », le chef d'état-major et vice-ministre de la Défense, Ahmed Gaïd Salah, prononce un discours, le 10 mars 2019, dans lequel il semble prendre ses distances vis-à-vis d'Abdelaziz Bouteflika. Il affirme : « Le peuple et l'armée partagent la même vision d'avenir. » Le 11 mars, après plus de trois semaines de mobilisation, une nouvelle lettre signée d'Abdelaziz Bouteflika est diffusée. Le répertoire mobilisé est dans la droite lignée du courrier du 3 mars, embrassant la rhétorique démocratique et saluant le peuple. Cependant, le président renonce à être candidat à un cinquième mandat, par une formulation qui fait alors couler beaucoup d'encre – « Il n'y aura pas de cinquième mandat et il n'en a jamais été question pour moi » – et reporte *sine die* l'élection présidentielle. Il réitère son projet de réforme par le haut avec quelques annonces supplémentaires : la formation d'un gouvernement de « compétences nationales » et la création d'une commission électorale. Ce courrier présente la démocratisation par le haut comme « la voie pour prémunir l'Algérie contre des épreuves, des déchirements et des déperditions d'énergies ». Le même jour, le Premier ministre Ahmed Ouyahia quitte son poste. Il est remplacé par Nouredine Beddoui, jusque-là ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Le soir du 11 mars, un jeune trentenaire algérois, Sofiane Turki, interrompt le direct de la correspondante de Sky News Arabia (14), Yasmine Messous, alors qu'elle annonçait que le peuple algérien était satisfait du renoncement d'Abdelaziz Bouteflika à briguer un cinquième mandat. Il affirme « Qu'ils dégagent tous ! » (عاقوا وحنتي) en dialecte algérien alors que la journaliste lui demande de s'exprimer en arabe moderne. Cet extrait d'une trentaine de secondes est alors repris et partagé sur les réseaux sociaux. « Qu'ils dégagent tous ! » devient l'un des cris de ralliement les plus mobilisés dans la rue et sur les réseaux sociaux (15). Les réformes annoncées ne permettent pas de désamorcer la contestation. La lutte continue et l'opposition au prolongement du quatrième mandat d'Abdelaziz Bouteflika est toujours aussi forte.

Progressivement, les alliés d'Abdelaziz Bouteflika prennent leur distance et se réclament du Hirak. Le Front de libération nationale (FLN), parti du président, et le Rassemblement national démocratique (RND), parti membre de la coalition présidentielle, annoncent soutenir

(14) Sky News Arabia est une chaîne d'information continue transnationale fondée en 2012 aux Émirats arabes unis.

(15) Sur les réseaux sociaux, les internautes transcrivent souvent le dialecte en mobilisant des lettres latines accompagnées de chiffres afin de rendre compte des sons qui n'existent pas dans cet alphabet. Le slogan devient alors « Yetna7aw Ga3 » et est souvent repris avec cette graphie sur les banderoles et les pancartes.

le mouvement. Le 26 mars, lors d'un discours prononcé à Ouargla, le chef d'état-major, Ahmed Gaïd Salah, déclare : « Il devient nécessaire, voire impératif, d'adopter une solution pour sortir de la crise, qui répond aux revendications légitimes du peuple algérien et qui garantit le respect des dispositions de la Constitution et le maintien de la souveraineté de l'État. » Il appelle à l'application de l'article 102 de la Constitution algérienne, qui permet au Conseil constitutionnel de déclarer l'état d'« empêchement », pour raison de santé, du président de la République. Cette procédure déclenche une période d'intérim, durant laquelle la présidence est assurée par le président du Sénat, dans l'attente de l'organisation de nouvelles élections. Le chef d'état-major reconnaît de nouveau le caractère pacifique des manifestations, mais agite le spectre de l'ingérence et de la violence pour justifier l'issue qu'il préconise. Il déclare en effet que les manifestations peuvent « être instrumentalisées par des forces ennemies internes ou externes ».

Le gouvernement de Nouredine Bedoui est annoncé le 31 mars ; le président Abdelaziz Bouteflika occupe toujours la fonction de ministre de la Défense. Cependant, l'étau se resserre progressivement autour du président et de ses proches. Le 31 mars, Ali Haddad, l'homme d'affaires et président du Forum des chefs d'entreprise, est arrêté alors qu'il tente de quitter le pays par la frontière tunisienne. Le même jour, les autorités aéronautiques interdisent le décollage et l'atterrissage d'avions privés. Le 1^{er} avril, le procureur du parquet général d'Alger annonce que des enquêtes préliminaires sont en cours pour des faits de corruption et de transferts illicites de capitaux vers l'étranger. Le communiqué indique que des personnes ont interdiction de quitter le territoire algérien, dans le cadre de ces enquêtes, sans préciser leur identité ou leur nombre. Finalement, à la suite d'un communiqué où l'état-major met en doute l'authenticité d'un message d'Abdelaziz Bouteflika daté du 1^{er} avril et appelle à l'application immédiate de l'article 102 de la Constitution (16), le président démissionne le 2 avril 2019. Il annonce que cette décision a été prise en « âme et conscience », afin d'apaiser la situation et d'éviter tout dérapage. Le lendemain, il adresse aux Algériens une lettre qui débute et s'achève par des excuses, mais où il affirme également être fier de sa contribution à l'édification du pays.

Certains mécanismes mobilisés, dans le passé, par les autorités algériennes, pour désamorcer ou mettre fin à la contestation n'ont pas été applicables lors de cette séquence du Hirak, qui s'achève avec la démission d'Abdelaziz Bouteflika. Le caractère massif et intergénérationnel de ce mouvement de contestation, la présence de femmes, ainsi que sa dimension pacifiste, sans cesse réaffirmée, ont probablement contribué à faire de la

(16) Pour mieux appréhender l'enjeu constitutionnel lors du Hirak, voir M. Boumghar, « Le gant constitutionnel réversible : accessoire de l'uniforme militaire. Regard critique sur la crise constitutionnelle algérienne de 2019 », *L'Année du Maghreb*, n° 21, 2019, p. 69-88 ; M. Cherbi, « Les mécanismes constitutionnels de l'autoritarisme algérien face au Hirak », *Mouvements*, vol. 2, n° 102, 2020, p. 166-176.

répression de masse une option difficilement soutenable pour les autorités algériennes, d'autant plus que l'information est presque impossible à contrôler à l'heure où la plupart des manifestants sont équipés de téléphones dotés de caméra et de connexion Internet. Certes, il y eut de la répression lors de cette première phase, mais elle fut relativement limitée : des tentatives de dispersion des rassemblements de certains corps ou organisations et quelques centaines d'arrestations en fin de manifestations les vendredis ou mardis à Alger (17). L'analyse de l'usage de la répression lors de cette première phase du Hirak ne pourra être pleinement menée que lorsque des personnes impliquées ou témoins des arbitrages communiqueront. Pour lors, il est possible de faire état des hypothèses les plus probables. Au-delà du caractère insoutenable de la violence de masse, le fait que le Hirak ne soit pas doté de *leader* et ne soit pas dirigé par une organisation rend impraticables la cooptation, l'intimidation et la répression ciblée, bien qu'il y ait eu des velléités de le faire dès le début du mouvement (18).

La violence de masse n'a pas été la seule stratégie impraticable dans le contexte du Hirak. La réduction des revendications des manifestants à leurs dimensions strictement économiques et la stratégie de redistribution de la rente n'ont pas été possibles. Lorsque les autorités algériennes sont confrontées à des revendications sectorielles portées par des syndicats, il n'est pas rare qu'elles concèdent des revalorisations salariales, voire des meilleures conditions de travail aux fonctionnaires (19). Dans le cas du Hirak, le caractère intersectoriel et massif n'a pas permis de déployer une stratégie distributive ciblée. Aussi, alors que le pays est confronté à la baisse importante des revenus liés aux hydrocarbures (20) et que les réserves de change s'amenuisent comme une peau de chagrin (21), le régime ne peut plus redistribuer avec largesse comme il l'a fait par le passé (22). Il faut néanmoins souligner que, bien que la rente ait participé à la résilience du

(17) Il faut néanmoins noter que certains manifestants arrêtés lors de confrontations avec les forces de l'ordre ont croupi longtemps dans des prisons algériennes, dans l'attente d'un procès.

(18) A. Badi, « Entretien : une répression ciblée, une justice instrumentalisée », dans O. Benderra, F. Gèze et al. (dir.), *Hirak en Algérie. L'invention d'un soulèvement*, Paris, La Fabrique Éditions, 2020, 304 p., notamment p. 153-156.

(19) Les syndicats autonomes en Algérie sont très majoritairement des syndicats de la fonction publique. Pour une meilleure appréhension du paysage syndical algérien, voir S. Beddoubia, « Les syndicats autonomes en Algérie, initiateurs de luttes démocratiques ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 4, n° 111, 2019, p. 119-134.

(20) Les ventes de gaz et de pétrole représentaient plus de 60 % du budget de l'État en 2013 lorsque le baril était à 110,80 dollars. Or le prix du baril a chuté au point d'atteindre 36,60 dollars le baril en 2016. Les prix ont certes de nouveau augmenté mais ils demeurent trop bas pour permettre au pays d'avoir une balance commerciale équilibrée. Voir D. Ghanem et O. Benderra, « A Looming Crisis: Political Paralysis in Algeria Is Hampering Urgently Needed Economic Reforms », Carnegie Middle East Center, 5 août 2019 [https://carnegie-mec.org/diwan/79624].

(21) E. Mouhoud, « L'économie politique du soulèvement algérien : quelles perspectives pour la transition économique ? », *Mouvements*, vol. 2, n° 102, 2020, p. 157-165.

(22) L. Addi, « Le régime algérien après les révoltes arabes », *Mouvements*, vol. 2, n° 66, 2011, p. 89-97.

régime autoritaire algérien, elle ne permettait pas pour autant d'« acheter » la paix sociale (23).

D'autres mécanismes, qui appartiennent au répertoire, bien documenté, de l'autoritarisme algérien sont en revanche mobilisés pour faire face au Hirak. Ce sont principalement des mécanismes discursifs et communicationnels, la rhétorique de l'ingérence (24), mais également l'instrumentalisation du spectre de la violence et de l'instabilité, les annonces de réformes et promesse d'un renouveau politique. Par ailleurs, ce qui demeure plus rare, mais pas inédit dans l'histoire politique du pays, des figures de premier plan, au rang desquelles le chef de l'État, sont sacrifiées sur la place publique.

ACTE 2, L'ARMÉE AU-DEVANT DE LA SCÈNE POLITIQUE ALGÉRIENNE

Une deuxième séquence débute à la suite de la démission d'Abdelaziz Bouteflika et prend fin avec la mort du chef de l'état-major de l'armée, Ahmed Gaïd Salah, le 23 décembre 2019. Elle est en premier lieu marquée par la prééminence et la visibilité du rôle de l'armée dans la vie politique du pays. Comme le montrent les travaux de Saphia Arezki, ce n'est pas la première fois que l'armée, plus particulièrement des officiers supérieurs, occupe ouvertement le devant de la scène politique dans l'histoire de l'Algérie indépendante (25). La question de la mise en récit du Hirak devient encore plus cruciale à partir du début du mois d'avril. Le 9 avril 2019, Abdelkader Bensalah, président du Conseil de la nation, devient président par intérim, ainsi que le prévoit la Constitution. Il est supposé organiser une élection à laquelle il ne peut se porter candidat, dans un délai de quatre-vingt-dix jours. Il prononce un discours dans lequel il ne tarit pas d'éloges vis-à-vis des manifestants du Hirak. Le peuple y est qualifié de « vaillant », ses aspirations « légitimes » auraient été « admirablement exprimées ». Le discours se veut optimiste et l'élection serait la voie à suivre.

Dès le lendemain, 10 avril 2019, un communiqué de l'armée met d'ores et déjà en récit les événements qui viennent de se dérouler. On peut y lire notamment que « le peuple a obtenu ce qu'il voulait » avec la démission d'Abdelaziz Bouteflika. La victoire populaire est liée, selon ce communiqué, à la « position historique ferme » du haut commandement de l'armée. L'appropriation du Hirak est de plus en plus nette. La stratégie discursive, qui commençait à se dessiner à la fin du mois de mars, se confirme. Selon le récit d'Ahmed Gaïd Salah, il y aurait deux Hirak. D'un côté, il y aurait

(23) M. Hachemaoui, « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? », précité.

(24) F. Souiah, « Rhétorique de l'ingérence et lutte pour la légitimité », *Mouvements*, vol. 2, n° 102, 2020, p. 35-42 ; L. Thieux et M. Hernando de Larramendi, « Le discours de la non-ingérence à l'épreuve des transformations politiques en Algérie », *Confluences Méditerranée*, vol. 4, n° 115, 2020, p. 115-128.

(25) S. Arezki, « Quand l'armée algérienne occupe le devant de la scène politique. Retour sur des phases de transition depuis 1962 », *Mouvements*, vol. 2, n° 102, 2020, p. 147-156.

un vrai mouvement populaire, mené conjointement par le peuple et l'armée et qui aurait permis le départ de l'ancien président, désormais tombé en disgrâce. De l'autre, il y aurait un Hirak dévoyé et instrumentalisé par des puissances étrangères. Ces dernières porteraient des « individus au-devant de la scène actuelle en les imposant comme représentants du peuple » et feraient la promotion de revendications irréalisables afin de déstabiliser le pays. Ahmed Gaïd Salah évoque des ennemis intérieurs et extérieurs et prend pour cible « les complots des conspirateurs et l'animosité des vindicatifs ». Il appelle les Algériens à la « sagesse », à la « pondération », à la « patience » et à la « lucidité » et prévient contre les risques de déstabilisation politique et économique. Il présente l'organisation des élections comme seule possibilité de sortie de crise. La rhétorique de l'ingérence se mêle ainsi à celle du complot pour délégitimer ceux qui scandent que le combat pour la démocratie est loin d'être terminé. Alors que le chef d'état-major s'approprie une partie de la rhétorique des manifestants, lorsqu'il parle par exemple de la « bande » qui sera portée devant la justice, il prend ses distances vis-à-vis de ceux qui continuent à manifester et scandent « Qu'ils dégagent tous ! », ciblant ainsi le nouveau gouvernement, mais également les « généraux » et le chef d'état-major de l'armée nommément. Du côté des personnalités politiques, ce sont ceux que les manifestants nomment les « trois B », Abdelkader Bensalah, chef d'État par intérim, Tayeb Belaiz, chargé de la régularité du scrutin, et Noureddine Bedou, Premier ministre, qui sont ciblés.

Les discours du chef d'état-major se succèdent et se ressemblent. Entre la démission d'Abdelaziz Bouteflika et l'élection d'Abdelmajid Tebboune, Ahmed Gaïd Salah n'en prononce pas moins de quarante-six à propos du Hirak et de la voie à suivre. Durant la même période, Abdelkader Bensalah, pourtant président par intérim, ne prononce que cinq discours consacrés au Hirak (26). Les allocutions d'Ahmed Gaïd Salah se font devant des militaires, lors de sorties qui s'inscrivent dans ses fonctions de vice-ministre de la Défense et chef de l'état-major de l'armée, mais leur contenu va au-delà de ces prérogatives. Les *leitmotivs* et les répertoires de légitimation sont toujours les mêmes. L'histoire coloniale et la guerre pour l'indépendance servent à la fois à délégitimer certains acteurs supposés être des « partis de la France » (27) et à se légitimer en se réclamant des anciens combattants. L'armée est présentée comme actrice du Hirak

(26) J'ai établi les données chiffrées concernant les discours d'Ahmed Gaïd Salah à partir des archives du site du ministère de la Défense algérien [https://www.mdn.dz/site_em_anp/sommaire/archives/archives-em-fr.php]. S'agissant des discours du président par intérim, Abdelkader Bensalah, les données sont moins fiables car le site Internet de la présidence et, par conséquent, ses archives sont indisponibles depuis plusieurs mois. Les archives ont donc été constituées en croisant les données du site de l'APS, qui publie les textes intégraux des discours [<http://www.aps.dz/>] et celles du site du ministère de la Communication algérienne, sur lequel les communications institutionnelles sont relayées [<http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr>].

(27) L'expression « parti de la France » (*hizb frança*) est mobilisée en Algérie pour désigner les personnes francophones et francophiles supposées agir dans l'intérêt de la France.

et un soutien du peuple. Les discours sur les ennemis de l'intérieur, les complots, les manipulations et l'ingérence étrangère accompagnent et vise à justifier la répression. L'accent est mis sur les arrestations et jugements d'hommes d'affaires et de personnalités politiques pour donner des gages de la victoire populaire et attester que le combat est gagné. Enfin, la voie électorale, dite « constitutionnelle » par Ahmed Gaïd Salah, est présentée comme la seule voie possible pour éviter le chaos.

Cette mise en récit du Hirak s'accompagne d'actions. On peut faire l'hypothèse que face à l'ampleur de la contestation et en raison de la place qu'occupe la question de la corruption dans les revendications des manifestants, qui scandent notamment « Vous avez mangé le pays, bande de voleurs », l'état-major a été contraint de sacrifier un certain nombre de personnalités politiques et économiques, pour la plupart proches de l'ancien président, pour garantir la survie du régime. Les arrestations de ces personnalités, parmi lesquelles comptent Saïd Bouteflika (28), frère de l'ancien président, Ahmed Ouyahia et Abdemalek Sellal, anciens chefs de gouvernement, ainsi que de nombreux hommes d'affaires et anciens ministres, sont présentées comme un gage de la démocratie et d'une justice indépendante par le chef de l'état-major, qui déploie dans ses discours une rhétorique très offensive sur la question de la corruption (29). Les rhétoriques du complot et de l'ingérence permettent également de lancer des mandats contre celles et ceux, dans les rangs de l'armée, dont on peut faire l'hypothèse qu'ils ne sont pas des alliés du chef d'état-major. Le plus connu parmi eux est sans doute le général Khaled Nezzar (30).

Cette même rhétorique est mobilisée contre les manifestants. À défaut de pouvoir faire un compte rendu exhaustif de la manière dont les discours politiques et la mise en récit du Hirak viennent justifier la répression et le contrôle, il est possible d'en donner quelques exemples significatifs. Alors que la loi algérienne n'interdit en rien le port du drapeau amazigh et que celui-ci était admis lors de la première séquence du Hirak, il devient un prétexte pour réprimer. Lors d'un discours prononcé le 19 juin 2019, Ahmed Gaïd Salah déclare : « Il m'appartient également en cette occasion d'attirer l'attention sur une question sensible, à savoir la tentative d'infiltrer les marches et porter d'autres emblèmes que notre emblème national par une

(28) Si, au moment de la finalisation de cet article, Saïd Bouteflika est encore en prison pour corruption, il fut acquitté en appel le 2 janvier 2021 des charges de complot contre l'armée qui lui avaient valu une condamnation en première instance à quinze ans de prison en septembre 2020.

(29) Pour explorer la question de l'instrumentalisation de la lutte anticorruption en Algérie, voir notamment H. Malti, « La spectaculaire et ambivalente offensive anticorruption, une grande victoire du Hirak », dans O. Benderra, F. Gèze *et al.* (dir.), *Hirak en Algérie. L'invention d'un soulèvement*, précité, p. 153-156.

(30) Khaled Nezzar fut chef de l'état-major (1988-1990) et ministre de la Défense (1990-1993). Des mandats d'arrêt internationaux ont été émis à l'encontre de Khaled Nezzar le 6 août 2019, par la justice militaire algérienne. Cependant, alors qu'il avait été condamné à vingt ans de prison par contumace, par le tribunal militaire de Blida en septembre 2019, Khaled Nezzar est rentré en Algérie en décembre 2020, sans être inquiété par les autorités, ce qui, au moment de la finalisation de cet article, laisse présager son acquittement.

infime minorité. L'Algérie ne possède qu'un seul drapeau, pour lequel des millions de *Chouhada* sont tombés en martyr [...] De ce fait, des ordres et des instructions stricts ont été donnés aux forces de l'ordre pour une application rigoureuse des lois en vigueur et faire face à quiconque tente encore une fois d'affecter les sentiments des Algériens à propos de ce sujet sensible et délicat ».

Bien que le drapeau amazigh ne soit pas nommé, il est directement visé. Les forces de l'ordre arrêtent ceux qui brandissent ou sont simplement en possession du drapeau amazigh. Dans certains cas, le fait de porter un maillot de football du club Jeunesse sportive de Kabylie (JSK) (31) ou un pin's suffit pour être arrêté. Du point de vue de la loi, c'est l'article 79 du Code pénal, particulièrement vague, qui est mobilisé pour engager des poursuites. Cet article indique qu'en dehors des cas prévus par les articles 77 et 78, qui portent respectivement sur les attentats et les complots, quiconque « a entrepris, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire national » est passible d'une peine de prison d'un à dix ans et d'une amende pouvant aller jusqu'à 70 000 dinars. Selon les tribunaux et les magistrats chargés de l'affaire, les suites données à ces arrestations diffèrent grandement : affaires classées sans suite, acquittements, peines assorties d'un sursis et peines de prison ferme (32). Il n'existe pas de données permettant de faire le bilan de cette campagne de répression visant des manifestants ordinaires. Les attaques qui ciblent les Kabyles et toute autre personne qui brandit le drapeau amazigh sont un classique du répertoire du régime, lequel, pour se maintenir, se présente comme bouclier contre la « sédition », instrumentalisant ainsi la pluralité du pays. À ce titre, il est intéressant de noter que, puisque la lutte se fait également sur le terrain de la rhétorique, les manifestants devancent et répondent à ces attaques en scandant « Les Kabyles sont nos frères, halte à la discorde », « Kabyles et Arabes sont frères, Gaïd Salah est avec les traîtres » (33) et bien d'autres slogans encore.

Ce ne sont pas seulement les Kabyles qui sont visés par la répression, mais l'ensemble des citoyens qui considèrent que la lutte n'est pas terminée et rejettent l'échéance électorale. Les arrestations ciblent des marcheurs ordinaires et des personnalités locales ou nationales. La plupart des personnes arrêtées sont relâchées dans les vingt-quatre heures. Cependant, certains manifestants sont jugés et condamnés à des peines de prison ferme. L'arbitraire compte parmi les instruments de gestion de la contestation du régime. La question des détenus du Hirak devient de plus en plus présente parmi les revendications des manifestants et les visages de détenus, tels que Hadj Ghermoul, Lakhdar Bouregaa, Karim Tabbou, s'affichent sur les

(31) K. Ouaras, « Le Hirak algérien ou l'émergence d'une rhétorique de rupture », *Mouvements*, vol. 2, n° 102, 2020, p. 22-34.

(32) M. Tilmatine, « Interdiction des emblèmes berbères et occupation des espaces symboliques : amazighité versus algérianité ? », *L'Année du Maghreb*, n° 21, 2019, p. 149-164.

(33) فنوخل اعوم حل اص دي اقل او ، فواخ فواخ يبرع يل اي ابق (33)

banderoles et les *tee-shirts*. Les chefs d'accusation les plus souvent retenus contre les manifestants sont pour la plupart très vagues : il est question d'atteinte « au moral de l'armée » ou « à l'unité nationale » ou encore d'« incitation à attroupement ». Le manque d'information transmise par le ministère de la Justice et l'impossibilité d'accéder aux textes des jugements des détenus d'opinion rendent impossible l'analyse complète de ce volet répressif des mécanismes de survie du régime. Le Comité national pour la libération des détenus, créé le 26 août 2019, rend compte de centaines de condamnations.

Quoi qu'il en soit, la répression n'a de cesse de s'accroître au fur et à mesure qu'approche l'échéance électorale, alors que les manifestants continuent à scander « Cette année, il n'y aura pas de vote ! ». L'institution militaire se présente comme garante de la Constitution alors même que les événements politiques contraignent, *de facto*, à sortir du cadre constitutionnel, notamment quand l'élection présidentielle prévue le 4 juillet 2019 est repoussée faute de candidats. En septembre, une nouvelle échéance est annoncée, celle du 12 décembre 2019. Il s'agit d'offrir une performance d'un rituel démocratique pour affirmer que le pays est une démocratie. Les cinq candidats (34) affirment qu'ils répondront aux revendications du mouvement. Au lendemain d'un scrutin décrié et boycotté par beaucoup, Abdelmajid Tebboune est déclaré victorieux avec 58,13 % des votes dès le premier tour. Le taux de participation officiel est de 39,83 %. Dès l'annonce de sa victoire, le nouveau président dit tendre la main aux manifestants et vouloir dialoguer, mais la répression s'accroît encore (35).

Lors de son discours d'investiture, il multiplie les annonces, notamment celle d'une nouvelle Constitution, et salue le rôle de l'armée. Le chef d'état-major de l'armée, qui n'a plus prononcé de discours depuis le 9 décembre 2019, ce qui témoigne du retour de l'armée dans les coulisses de la scène politique, meurt le 23 décembre 2019, à la suite d'une crise cardiaque. Ses funérailles sont celles d'un chef d'État. Depuis, la mise en récit du Hirak n'a pas notablement changé. En revanche, le contexte sanitaire lié à la Covid-19 a conduit à la suspension provisoire des manifestations après cinquante-six vendredis. La contestation continue, mais difficilement, sur les réseaux sociaux numériques. Profitant de la crise sanitaire, le régime accroît la répression : les arrestations et les condamnations de manifestants et de journalistes repérés lors des cinquante-six vendredis ou sur les réseaux sociaux se multiplient. À la faveur de l'anniversaire du Hirak, en février 2021, les manifestations de rue reprennent. La stratégie du régime reste, quant à elle, inchangée.

(34) Ali Benflis, Abdelaziz Belaid, Abdelkader Bengrina, Azzedine Mihoubi et Abdelmajid Tebboune. S'ils représentent des partis différents, tous appartiennent ou ont appartenu à des partis de gouvernement (FLN et RND) ou à des partis de la coalition présidentielle.

(35) Voir, par exemple, la violente répression à Oran le 13 décembre 2019 et l'arrestation de plus de quatre cents manifestants, selon La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme.

* *
*

Se réclamer du Hirak, tout en dénonçant, arrêtant et jugeant ceux qui continuent de lutter en son nom. Imposer une lecture unique des événements et une seule voie de sortie. Parler au nom du peuple, tout en affirmant être prêt à dialoguer. Mobiliser la rhétorique, désormais familière, de l'ingérence, des complots et des ennemis de l'intérieur pour légitimer la répression. Embrasser la démocratie du point de vue rhétorique, multiplier les annonces, instrumentaliser la lutte contre la corruption et sacrifier quelques figures publiques honnies, pour annoncer que le Hirak est terminé puisque victorieux. Voici quelques-uns des mécanismes discursifs qui ont permis au régime de résister, malgré l'ampleur et la durée des mobilisations. Ils ne sont en rien inédits dans leur nature : le régime puise dans des stratégies mobilisées depuis l'indépendance, pour ce qui est de la rhétorique de l'ingérence, du populisme et du recours à la légitimité historique liée à la lutte pour la libération ; depuis les années 1990, pour ce qui est du spectre du chaos. La promesse d'un nouvel ordre politique et de réformes démocratiques fait elle aussi partie des instruments classiques et mobilisés de façon croissante dans l'Algérie de Bouteflika. En revanche, d'autres mécanismes, pourtant tout aussi usuels dans le répertoire de l'autoritarisme algérien – la répression massive et la redistribution de la rente – ont été en grande partie inopérants, en raison du caractère massif du mouvement porté en grande partie par des individus nouvellement engagés et non par des organisations et des militants chevronnés. Une fois les figures charismatiques du Hirak identifiés et les manifestations de rue rendues impossibles par le contexte sanitaire, la répression s'est accentuée. Aussi, la marche arrière est d'ores et déjà palpable en ce qui concerne les concessions faites au mouvement en matière d'arrestations et de condamnations d'hommes et de femmes politiques de premier rang, puisque les acquittements de personnes condamnées en première instance se multiplient.